

Session d'avril 2016

PNR et protection des données

Jeudi 14 avril, j'ai voté en faveur du PNR européen, qui a (enfin) été adopté à une très large majorité. Après des années de blocage idéologique et populiste mené par la gauche et l'extrême droite, je ne peux que me réjouir du succès de ce vote et m'attrister qu'il ait fallu à la gauche tant de temps et de drames pour découvrir le sens du mot "responsabilité".

Si le PNR n'est pas la solution miracle, il constitue un outil indispensable pour la lutte contre le terrorisme, qui a frappé durement l'Europe et la France ces dernières années. Alors que nous échangeons déjà les données PNR avec les États-Unis ou encore le Canada, il était incompréhensible que l'Europe n'utilise pas ces données pour assurer sa propre protection.

Les dispositions nécessaires pour protéger la vie privée des citoyens ont été prises et les États-membres devront prendre au sérieux leur intérêt commun et partager effectivement les informations importantes entre eux.

En parallèle, de nouvelles règles générales sur la protection des données personnelles, parmi les plus avancées au monde, ont été adoptées définitivement par le Parlement européen. Les citoyens et les consommateurs auront ainsi un contrôle bien plus important sur ce qui est fait de leurs données.

Par l'adoption simultanée de ces deux législations, le Parlement européen a ainsi garanti pour les citoyens un équilibre entre les impératifs de sécurité et la protection de leur vie privée, ce dont je me félicite de voir comme la preuve de ce que l'Europe peut faire pour ses citoyens.

Secret d'affaire

Jeudi, 14 avril, j'ai voté en faveur de la directive sur le secret des affaires qui a été adoptée à une très large majorité. Ce texte parvient à un équilibre entre la protection des informations des entreprises et les besoins légitimes des journalistes et des lanceurs d'alerte.

La compétitivité des entreprises européennes repose souvent sur des savoir-faire particuliers, des technologies ou d'autres éléments qui doivent rester confidentiels pour protéger leur activité économique et leurs investissements. Ces "secrets d'affaires" peuvent être de nature très diverses et recouvrir la recette d'une pâte à tartiner ou encore la technique de fabrication d'un pneu expérimental. Sans cette confidentialité, rien n'empêcherait un concurrent de copier les procédés et de faire produire à moindre frais le même produit, y compris en dehors de l'Europe où les coûts de production seront inférieurs. Il était donc important d'apporter une protection juridique à ce type d'information, dont le vol ou la divulgation peut avoir des conséquences très négatives.

Pour autant, cette directive reconnaît qu'il y a des cas où il est légitime du point de vue de l'intérêt général de révéler une information protégée par le secret d'affaire, notamment

lorsqu'il recouvre des activités illégales ou relevant de la faute éthique ou morale. Les journalistes d'investigation et les lanceurs d'alertes ne pourront donc pas être condamnés lorsqu'ils révéleront des secrets d'affaire (comme les "Lux Leaks" ou les "Panama Papers") dans l'intérêt public. Cela ne devra néanmoins pas dispenser la Commission européenne de proposer une législation spécifique sur les lanceurs d'alerte, afin de leur offrir un statut et une protection spécifique.

L'adoption de ce texte important, et de bon sens, a malheureusement été accompagnée par une campagne de désinformation galopante, partiellement reprise sans vérification par la presse française, ce que je regrette profondément. Les médias ont une responsabilité vis-à-vis de leur audience et il aurait été souhaitable qu'ils fassent leur travail correctement et ne se contentent pas de relayer les propos caricaturaux afin d'exploiter le « buzz » qu'ils généraient.

Apprendre l'UE à l'école

J'ai soutenu l'adoption d'un rapport de ma commission Culture et Education sur l'apprentissage de l'Union européenne à l'école. L'Europe apparaît trop souvent comme quelque chose de lointain pour les citoyens, ce qui favorise l'euroscépticisme. Il est donc important de permettre aux jeunes de bien comprendre ce qu'est l'Europe et la dimension européenne de nombreux sujets (histoire, économie, langues, etc).

Apprendre aux jeunes, qui sont les citoyens du futur, qu'il y a un continent et un monde au-delà de nos frontières est vital pour les amener à s'intéresser au monde qui les entoure, à y participer et à avoir un sens critique sur les discours populistes appelant au repli sur soi.

C'est ce que je m'efforce de faire chaque fois que je m'exprime devant les jeunes que je rencontre dans le cadre de mon mandat, à chaque fois avec un plaisir renouvelé par l'enthousiasme de ces jeunes qui découvrent alors le potentiel de l'Europe.

Il n'est cependant pas question dans ce texte de créer une matière "Europe" à l'école, mais plutôt d'encourager les échanges de bonnes pratiques sur l'apprentissage de l'Europe, d'améliorer la formation des professeurs sur le sujet ou encore de renforcer la communication autour des initiatives européennes existantes, comme Erasmus +, Europe pour les Citoyens ou Europe Créative.

La mise en œuvre de ces recommandations reposera largement sur les États, qui ont la compétence en matière d'éducation, j'espère donc qu'ils sauront prendre leur responsabilité et associer leurs discours pro-européens aux actes.

Jury français du Prix du citoyen européen

Mercredi 13 avril, j'ai participé au jury français du Prix du Citoyen européen 2016. Ce prix récompense chaque année les actions citoyennes qui contribuent à la coopération en Europe et à la promotion des valeurs communes. Avec mes collègues français du jury, nous avons sélectionné cinq lauréats potentiels pour la France. Au terme des délibérations des jurys nationaux et de l'autorité d'attribution du prix, les lauréats européens seront annoncés en juin prochain.